L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 23 AVRIL 1856.

Imprimé et publié par F. WEISSE & Co., [illegible] Rue de Chartres, [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS: MERCREDI MATIN, 23 AVRIL.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

[illegible] … C'est donc à eux désormais que les abonnés à la semaine devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

NOUVELLES DU NICARAGUA.

Le steamer *Charles Morgan*, parti de San Juan le 17 avril, est entré hier dans notre port. Un de ses passagers, le capitaine D. W. Thomas, nous a fourni sur les derniers événemens dont le Nicaragua a été le théâtre, des détails pleins d'intérêt, et qui nous sont d'autant plus précieux que le vapeur n'a point apporté de journaux.

Le colonel Schlesinger est arrivé à la baie des Vierges avec les débris de sa petite troupe. Les nouvelles qui nous étaient parvenues par la voie de Costa Rica concernant la défaite des flibustiers, près de San José, sont pleinement confirmées. Il n'y avait pas d'exagération dans les rapports que nous avons d'abord publiés et dont on a plus tard mis en doute l'authenticité. Schlesinger, retranché avec 250 hommes à l'hacienda de Santa Rosa, y a été attaqué par 500 Costa-Ricains, mais le feu était à peine ouvert des deux côtés qu'il s'est enfui du champ de bataille avec une compagnie de voltigeurs et une compagnie allemande, et qu'il s'est dirigé précipitamment vers les montagnes.

Il ne restait plus derrière les remparts que trois compagnies américaines—deux de la Nouvelle-Orléans, et une de New-York—formant ensemble un effectif d'environ cent quarante hommes. Ces derniers ont combattu pendant un quart d'heure, mais accablés par le nombre, et ne pouvant plus continuer la lutte avec un ennemi armé de carabines Minié, ils se sont décidés à la retraite.

On dit que pendant le combat un renfort de 500 hommes est arrivé aux Costa Ricains, mais cela nous paraît improbable. L'avant-garde de ces derniers se composait de 500 hommes; les autres corps se trouvaient encore à Punta Arenas et se sont embarqués plus tard avec le président pour envahir le Nicaragua. Nous n'avons pas besoin d'ailleurs de supposer l'arrivée d'un renfort de 500 hommes pour nous expliquer la victoire des Costa Ricains; ils n'avaient devant eux que deux cent quarante hommes, probablement épuisés de fatigue et démoralisés par la fuite de leurs compagnons d'armes. Est-il étonnant que ceux-ci n'aient pu soutenir le choc de l'ennemi? Les Costa Ricains sont d'ailleurs d'excellents soldats; ils sont braves, bien disciplinés et armés de cette terrible carabine Minié qui a fait tant de mal aux Russes à Sébastopol. Leurs armes seules leur donnaient une supériorité marquée sur les Américains.

Les flibustiers avaient laissé sur le terrain douze morts; dix-neuf sont tombés pendant la retraite entre les mains des Costa Ricains et ont été exécutés le lendemain à San José. La marche des flibustiers sur la Baie des Vierges a été une véritable fuite. Poursuivis par les vainqueurs, ils étaient obligés de se défendre tout en cherchant les moyens d'apaiser leur faim et leur soif.

Une indignation générale a éclaté à Granada à la nouvelle de la fuite honteuse de Schlesinger. Le colonel a été mis en état d'arrestation et a dû passer devant un conseil de guerre. Aux dernières dates, son procès s'instruisait et les preuves de sa lâcheté devenaient de plus en plus flagrantes. Les flibustiers qui ont fui au premier feu, en même temps que Schlesinger, ont dû remettre leurs armes à Walker, qui les a déclarés indignes de servir la république comme soldats.

Le commandant en chef a transporté son quartier-général à Rivas, puis à Guanacosta, afin de se rapprocher de l'ennemi qui devait envahir le Nicaragua. Aux dernières dates, il s'était mis en marche à la tête de sept cents hommes pour aller à la rencontre de l'armée costa-ricaine que l'on croyait être à trois jours de marche de Guanacosta. Si les deux divisions ennemies se rencontrent, l'issue de l'action sera douteuse, car si les Américains sont braves jusqu'à la témérité, les Costa-Ricains d'une autre part sont intrépides, bien disciplinés et sont commandés par d'excellents officiers.

Le matériel du *Nicaraguense* suit l'armée; le journal datera ses différents numéros du quartier-général de Walker, qui se rappelle sans doute qu'il a été publiciste, et qui pense de la sorte publier lui même les bulletins de ses victoires s'il en remporte sur l'ennemi.

Le bruit courait aux dernières dates que les Costa-Ricains avaient déjà fait leur apparition sur le territoire de Nicaragua et qu'ils avaient eu une escarmouche avec un détachement de flibustiers. On semblait au Nicaragua considérer comme critique la position des Américains qui n'avaient pas suivi Walker.

Au nombre des victimes tombées sur le champ de bataille de Santa Rosa, se trouvent plusieurs citoyens de la Nile-Orléans, et entre autres M. Grayson, fils du caissier de la Banque d'Orléans.

Parker H. French, ex-ministre du Nicaragua aux Etats-Unis, est parti sur une goëlette de San Juan pour Aspinwall d'où il devait s'embarquer pour New-York. On ne connait pas le but de sa mission, mais on croyait généralement qu'il se rendait en Angleterre.

Le steamer *Orizaba* devait rester à San Juan jusqu'au 20, et il est probable que la nouvelle d'un engagement entre les troupes de Walker et celles des Costa Ricains lui sera parvenue avant son départ pour New-York. Les prochains avis nous parviendront donc par la voie télégraphique.

HAVANE.

Arrivée du Black Warrior.

Le steamer *Black Warrior*, parti de New-York le 12 et de la Havane, où il a fait escale, le 19, est entré hier au soir dans notre port. Les nouvelles de la Havane n'ont aucune importance. Le vaisseau anglais *Powerful* était le seul navire de guerre étranger qui se trouvait dans le port. La frégate espagnole *Cortès* a mis en mer le 16.

Johen et Patti donnent avec succès des concerts au théâtre Tacon.

Le marché aux sucres est ferme aux dernières cotes. Le stock était de 365,000 caisses. Du 5 au 11 avril il a été expédié de la Havane pour les ports étrangers 27,562 caisses de sucres, 1740 arrobes de café, 9645 milliers de cigares, 136,019 livres de tabac et 1332 boucauts de mélasse.

La loterie de la Havane a été tirée le 15 de ce mois. Voici les numéros qui ont gagné les principales primes: Nos 8,015, $ 60,000—[illegible], $ 20,000—7,074, $ 16,000—682, $ 8,000—Nos 44, 6,639, 6,980, 7,407, 15,016, 18,387, 20,436, 23,445, 26,720, $ 2,000 chacun—1,509, 3,2[illegible], 9,286, 12,881, 18,311, 19,465, 22,122, 22,653, 25,083, 27,379, 27,538, 30,652, 30,784, 33,662, 34,384, $ 1,000 chacun.

Notre liste maritime indique plus loin le mouvement du port de la Havane.

Les whigs du Kentucky se sont réunis le 12 de ce mois à Lexington et ont adopté une série de résolutions condamnant également le parti démocrate et le parti américain et proposant de convoquer une convention nationale à Louisville pour le 4 juillet prochain. Les résolutions font l'éloge de M. Fillmore, mais elles déclarent en même temps que les whigs du Kentucky ne pourront pas le soutenir s'il accepte la candidature du parti américain.

Théatre d'Orléans.—On n'oubliera pas que le bénéfice de M. Delagrave a lieu demain, jeudi. La représentation se compose de *Si j'étais roi* et *Je dîne chez ma mère*.

Embaumement.—Nous avons vu hier, chez M. Casanave, rue des Marais 27, un cadavre embaumé selon le procédé du Dr Holmes, de New York. M. Casanave est seul à la Nouvelle-Orléans autorisé à employer ce procédé, et les résultats qu'il obtient sont vraiment merveilleux. Le corps que nous avons examiné est celui d'un jeune médecin de la Pennsylvanie qui est mort de phthysie à la Nouvelle-Orléans le 6 de ce mois, comme l'atteste un certificat du Dr Cénas. Voilà plus de deux semaines que le cadavre repose dans un cercueil, et on ne peut y découvrir aucune trace de décomposition. Les traits ont conservé leur expression naturelle et l'odorat le plus fin ne perçoit aucune odeur. On dirait que ces restes ont ceux d'un homme qui vient d'expirer. M. Casanave voulait conserver le corps pendant quelques mois afin de faire constater par les personnes qui en doutent l'excellence de la méthode d'embaumement qu'il emploie, mais les amis du défunt en Pennsylvanie [illegible] … [illegible]

Dépêches Télégraphiques.

[illegible]

Le Conseil … [illegible]

Orgue Janssen.—Que le lecteur ne se laisse pas induire en erreur par ce titre … [illegible] … le mot à moins de tirer la plus grande part. Ses cadences sont faites avec un art irréprochable. Le ténor, signor Simonsen, est un acteur qui ne manque pas de chaleur, dont la voix est pleine de mordant, surtout dans les notes élevées. La basse, signor Carrozzi, a tout d'abord conquis les sympathies du public par son jeu comique, franc et sans exagération dans le duo de l'*Elisir d'Amore*. Mais c'est surtout dans le grand trio du dernier acte d'*Ernani* et dans celui de l'*Lombardi* que ces trois artistes ont surpris la salle et forcé les plus indifférens à se couvrir d'applaudissemens.

Cette soirée, ainsi que celle que nous a donnée Mlle Vestvali, ont fait renaître dans mon esprit un espoir bien souvent déçu, l'espoir de revoir les beaux jours du grand Salvetat. Pourquoi n'aurions-nous pas une saison d'opéra italien, dans une ville où la musique est en grand honneur, et où, quelles que soient nos préoccupations d'affaires ou de politique, chaque artiste de talent est sûr d'enlever sa part de bravos et de succès? Le temps résoudra cette question comme tant d'autres; en attendant, qu'il me soit permis d'engager les amateurs de musique italienne à aller entendre, au théâtre de la Gaieté, ces artistes qui ne font que passer parmi nous. Il ne leur reste plus que trois soirées à nous donner; ce soir, vendredi et samedi prochains. W.

Congrès.—Le comité des élections de la Chambre des Représentans, a déclaré le 14 de ce mois qu'aucune démarche n'avait été faite par M. Albert Fabre, pour soutenir la contestation du siège de M. Eustis, de la Louisiane. La Chambre l'a déchargé de tout examen ultérieur.

Sinistre.—Le bateau à vapeur *David White* a pris feu ces jours derniers à six milles au-dessus de Golconda et il a fallu le couler pour l'empêcher d'être complètement dévoré par les flammes. Le David White se rendait de Louisville à la Nile Orléans.

Texas.—Nous avons reçu hier des journaux du Texas jusqu'au 19 courant. Quinze ou vingt Texiens sont partis dernièrement de Brazos pour aller explorer la partie supérieure de l'Etat, près de la frontière méridionale du Kansas. Le capitaine Callahan et un individu nommé Wm S. Johnson, ont été tués le 10 de ce mois par un Allemand du nom de Woodson Blassengame et son fils Calvin.

CONSEIL DE VILLE.

Conseil des Aldermen.—Le conseil s'est réuni hier soir.

Message du Maire annonçant la distribution de la police. Celle-ci ne suffit pas à protéger la ville; il faudrait qu'elle fût augmentée—Soumis au comité de police.

Message du maire relativement aux cachots du troisième district—Soumis à la délégation de ce district.

Le maire annonce que l'ancrage des [illegible] est prêt à entrer en fonctions. Il demande qu'il lui soit accordé une chambre au City Hall, des livres, etc.—Soumis au comité judiciaire.

Lettre du chef de la police relativement au poste du troisième district—Référé aux représentans de ce district.

Résolution des Assistants permettant l'érection d'une statue de Henry Clay à la jonction des rues Royale et Chartres, pourvu qu'un passage convenable soit pratiqué de chaque côté de la statue.—Adoptée.

Le conseil approuve l'adjudication du ferry de la rue du Canal, et les cautions sont acceptées.

Le rejet du marché pour le ferry de la rue Jackson est approuvé.

Le conseil ordonne la publication du rapport des experts relativement à M. D. G. Labatt.

M. Culbertson est nommé membre du comité des finances, en remplacement de M. Gillmore qui avait envoyé sa démission.

Mémoire priant nos sénateurs et nos représentans au congrès de tâcher d'obtenir l'Hôpital de la Marine, dès qu'il sera abandonné, pour un refuge des jeunes vagabonds.—Adopté.

Le conseil s'ajourne.

Conseil des Assistants—Réunion à l'heure accoutumée.

Message du Maire au sujet de l'insuffisance de la police; aux réparations à faire à la rue de l'Esplanade; à l'ancrage des vaisseaux.—Soumis à différens comités.

Lettre du contrôleur annonçant qu'il a adjugé le contrat pour la construction de deux ponts sur le canal Carondelet, pour $28,000; le marché pour la construction d'un nouveau wharf, au face de la rue Independence, à raison de $2 par pied; le marché pour garder pendant un an, le pont du bayou St. Jean—Soumis au comité de finances.

Le trésorier annonce qu'il y avait en caisse, le 12 du courant, $64,886 70—Soumis au comité de finances.

Le même officier annonce qu'il y avait en caisse le samedi soir, 19 du courant, $79,729 10.

Lettre de l'avocat de la ville, annonçant qu'il a perdu plusieurs procès dans lesquels la ville était intéressée—Soumise au comité de finances.

Lettre du commissaire des rues, recommandant l'achat de pierres plates pour la partie inférieure du Troisième District—Le Conseil adopte une résolution autorisant l'achat.

Résolution des Aldermen autorisant M. Wright à établir un cimetière au coteau de la Métairie—Soumise aux membres du Troisième District.

Lettre de M. Bright, demandant un greffier de plus—Soumise au comité de police.

Résolution ordonnant au trésorier de payer $600 au Creole Fire Company. Soumise au comité des incendies.

Mémoire de plus de 300 propriétaires, se plaignant de la compagnie de dessèchement et de la décision de la Cour Suprême—Soumise à un comité composé de MM. Eager, Witz et autres.

Résolution invitant les Aldermen à se joindre, mardi prochain, aux Assistants, pour l'élection d'officiers—Adoptée.

Le Conseil s'ajourne.

CHRONIQUE LOCALE.

Accusations d'incendie.—Le Dr. Davison a été arrêté, lundi soir, dans le troisième district, sous prévention d'avoir mis le feu chez lui.

Thomas Costello a été arrêté dans le deuxième district, où le soupçonne d'avoir, il y a quelques jours, mis le feu à la maison qu'il occupe à l'encoignure Miro et St. Pierre.

Accusation de larcin.—Un affidavit accuse Adolphe Keefy et Gaspar Brockstrop de s'être partagés dans l'affaire J. F. Crabbes accusés de débats de liqueurs à des esclaves. Ils sont en prison.

Devant la première cour.—Ont été envoyés hier, par les Recorders Bright et Eames, devant la Première Cour de District:

Les seuls nègres libres que la police a arrêtés, dimanche dernier, pour avoir joué dans un café de l'encoignure Orléans et Claiborne—Cautionnement de $500.

Pauline Doerling dite Sontag, sous prévention d'avoir causé la mort de l'enfant de Fritz Soutag.—Le tribunal n'a pas voulu accepter de cautionnement.

Robert Richardson, pour avoir assommé Ellen Carter, sa belle-fille.—En prison, faute d'un cautionnement de $1000.

J. F. Crabbe, pour débit de liqueurs à un esclave—Cautionnement de $500.

Accident.—Samedi dernier, Edward, âgé de cinq ans, fils de M. Tipney, disparut de chez ses parents, et ne put pas le retrouver. Son cadavre a été trouvé hier dans un puits, dans un terrain qui touchait à la propriété de son père. Verdict: noyé dans un puits non recouvert par négligence et situé sur un terrain appartenant, dit-on, à Jacob Barker.

Faux.—J. R. Lee, qui était employé comme commis dans le magasin de marchandises sèches de M. Holmes, rue du Canal, a été arrêté, hier, dans le Deuxième District, sous l'accusation d'avoir contrefait le nom de M. Hathaway sur un check de $40 sur la Banque de la Louisiane, le nom de M. Thomas W. Dick sur un check de $50 sur la même banque et celui d'une autre personne sur un check de $26. Il est en prison.

Décisions de la Cour Suprême.

Lundi, 21 avril 1856.

T. Jackson, int., contre H. Longworth, E. Boyle, W. Hall, Charles Boyle, app. Appel de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est maintenu.

Succession de G. M. Lucas; P. J. Dubos et sa femme, app.; Charles Cavanac, curateur, int. Appel de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est maintenu.

H. Kendall, Carter & Co., int., contre George Connelly, app. Appel de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est maintenu.

W. P. Parlee & Co contre leurs créanciers; W. P. Parlee, syndic, et autres, int. P. S. Corning & Co, app. Appel de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est maintenu.

Succession de Christophe Pasquier: Jules Lapene, curateur, app. Cobb, Martin & Co, et autres, int. Appel de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est maintenu.

A. S. Pickerell, curateur, int., contre Y. M. Fisk, app. Appel de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est renversé. Le défendeur est condamné à payer au demandeur la somme de $1049, avec intérêt à partir du ... 1856. Il acquittera également les frais de cour.

G. & S. H. Longstaff, int., contre William Lees & Co, app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est maintenu.

John J. Mellon, int., app. contre A. Gérard, int. Appel de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est maintenu.

Bullitt, Miller & Co, app. contre Hewitt, Norton & Co, int. Appel de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est maintenu.

Abraham Levi, app. contre J. C. Penny, int. Appel de la Septième Cour de District de Est Feliciana.—Le jugement est modifié et maintenu.

La ville de la Nouvelle-Orléans, int., contre J. P. Purdy, app. Appel de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est maintenu.

Christian Schreiber, app., contre William Volker, int. Appel de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est renversé et l'ordre de saisie provisoire est maintenu.

Manuel White, app. contre Antoine Martin, int. Appel de la Deuxième Cour de District de Plaquemines.—Le jugement est maintenu.

[illegible] contre K. A. Wilkinson; Robert Johnson, shérif, int. Appel de la Deuxième Cour de District de Plaquemines.—Le jugement est maintenu.

Margaret E. Woodward, app., contre S. A. Lara et autres, int. Appel de la Neuvième Cour de District de Est Feliciana.—Le jugement est modifié et maintenu.

A. Chastant et John E. Montfordy, app., contre la ville de la Nouvelle-Orléans, int. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Le jugement est maintenu.

[illegible]

AU PEUPLE
[illegible]

[illegible] … et Josiah Cole, pour planter une [illegible] …

J'accepte le fait, [illegible]

Les dix personnes que je viens de nommer, faisaient partie de la Direction actuelle, qui est composée de vingt-quatre membres, qui ont publié un acte d'accusation contre moi et contre mes anciens collègues. J'ajouterai encore que le conseil de la ville se compose de vingt-sept membres, dont sept [illegible] … n'a pas été signé par un plus grand nombre de Directeurs, ce n'est pas que les signataires aient été remplacés. Cette publication a été faite pendant mon absence de la ville, dans le deuil de mon frère. Le 1 avril, j'y ai répliqué, et je termine ma lettre par ces mots: "La teneur de cet exposé des faits je m'occuperai plus des attaques de la malice et de l'ignorance." Je pensais alors que mes calomniateurs avaient épuisé sur ma tête tout ce que leur colère et leur malveillance avaient amassé de venin; je me trompais; le 16 courant, ils sont revenus à la charge. Leur publication est divisée en deux parties. Dans la première, ils essaient de se défendre contre la réplique de MM. Campbell, Caldwell, Kelly et Ramsey, sans toutefois faire allusion à ces messieurs, dont ils m'attribuent les argumens et les charges. Cependant ces messieurs ont parlé en leur propre nom et ont déclaré ouvertement qu'ils étaient prêts à se défendre sur quelque terrain qu'on voulût les appeler.

Quant à moi, j'avais au contraire déclaré mon intention de me retirer de la lice. C'est peut-être cette position qui a engagé mes six adversaires à s'adresser à moi, laissant de côté les quatre auxiliaires réunis à ma défense, et qui, quoique en dehors de la direction, ont montré une connaissance plus intime de l'histoire passée et de la condition présente des affaires de la compagnie, que n'en possèdent les six personnes auxquelles ils répondaient le 16 courant. Mais il ne m'est plus permis de jouir du repos, et puisque ces messieurs ont jugé convenable de s'attaquer une seconde fois à moi et d'avancer de nouvelles charges contre moi, je dois rompre le silence que je m'étais imposé. Je vais donc démontrer d'une manière concluante que leur dernier appel au public n'a, s'il est possible, pas plus de droits au respect que le premier.

J'ai différé cette réponse, par la seule raison que je ne voulais pas déranger les employés et comptables de la compagnie du chemin de fer, au milieu de la préparation de pièces justificatives, &c., pour leur dernier rapport annuel. Ce rapport a été fait lundi dernier et depuis ce moment j'ai pu réclamer l'emploi d'une portion de leur temps. Je désirais être exact; c'est pourquoi j'ai différé ma réponse pour prendre le temps d'en rassembler les matériaux. Différant en cela de ceux à qui je réponds, je n'invente pas mes faits. Ceux pour qui cette opération est facile, sont toujours prêts.

Avant de réfuter la dernière série de calomnies, je m'arrête un moment pour indiquer sur quoi porte la controverse actuelle.

L'adresse au public, que j'ai publiée le 9 du courant, était destinée à accomplir deux objets, savoir:

1o Exposer ce qu'il y avait de faux dans la publication de M. Harrison et de ses collègues.

2o Défendre ma propre réputation contre les attaques de calomniateurs.

Comment y ai-je réussi? voyons.

Ces messieurs ont dit:

Qu'ils avaient *hérité* d'une dette de près d'un million de dollars;

Ceci n'est pas vrai; puisqu'il a été démontré que la dette dont ils ont *hérité* s'élevait à $683,278.

Que tous les bons de la ville, appartenant à la compagnie au moment où ils étaient entrés dans la direction, étaient engagés en nantissement à l'exception de $286,000;

Ceci n'est pas vrai; car il a été prouvé par leur propre rapport, fait une semaine après leur élection, qu'ils avaient pour une somme de $530,000 de bons de la ville non engagés en nantissement. Ce fait se trouve reproduit dans le rapport du président et des directeurs, du 11 avril courant.

Qu'ils avaient terminé cinq milles du chemin de fer au-delà d'Osyka;

Ceci est vrai, à la lettre, mais c'est une équivoque; car le fait d'avoir terminé ces six milles se monte, ainsi qu'on l'a prouvé, au paiement de leur part d'environ $3,000 sur un contrat s'élevant à $75,000.

Qu'ils avaient terminé vingt-quatre milles du chemin entre Jackson et Canton;

Ceci est vrai; mais ainsi que le fait précédent, celui-ci repose sur une équivoque. Il en est de même, lorsqu'ils avancent qu'ils ont fait les terrassements de quarante milles entre Osyka et Jackson.

Que la totalité de leur actif disponible se montait à environ $784,000;

Ceci n'est pas vrai; car il a été démontré par leur propre rapport du 23 avril 1855, que leur actif se montait à $2,092,419 14.

Qu'ils avaient payé à James Robb & Cie le dernier dollar de ce qui leur était dû;

Ceci n'est pas vrai; car j'ai fait voir qu'ils devaient à James Robb & Cie une somme de $72,294 64.

Que la dette contractée envers James Robb & Cie avait été éteinte;

Ceci n'est pas vrai; car il a été démontré que la dette existe encore, et qu'il n'y a eu que substitution d'un nouveau créancier à James Robb & Cie.

Que James Robb & Co. avaient exigé et reçu 14 pour cent sur leur créance;

Ceci n'est pas vrai; James Robb & Co. ont reçu, mais n'ont pas exigé 14 pour cent. Au contraire, j'ai prouvé que j'avais été amené, bien contre mon gré, à renouveler une obligation arrivée à maturité, mais à leurs propres instances et à leurs conditions.

Qu'ils avaient reçu l'assurance que des avances considérables seraient obtenues pour faire progresser les travaux, et cela dans les termes les plus flatteurs pour la Direction;

Ceci n'est pas vrai. Il a été démontré que cette assurance n'avait pas été donnée, en termes flatteurs ou autrement.

Qu'ils avaient fait plus qu'aucune autre direction précédente;

Ceci n'est pas vrai; le rapport du Président et des Directeurs, présenté aux actionnaires dans leur assemblée annuelle du 14 avril courant confirme la négation de ce fait.

Le rapport que je viens de citer a été publié dans les journaux, et j'appelle l'attention du public sur ce document, relativement à quelques unes des questions qui sont aujourd'hui soumises à sa décision.

Ce qui précède est une récapitulation succincte, mais exacte dans ses détails des charges avancées contre moi et des faits énoncés par ces messieurs pour déprécier leurs prédécesseurs et chanter leurs propres louanges. La réfutation complète de chacun des faits principaux s'y trouve accolée.

Quelle est leur position actuelle? Dans leur récente publication, ils ont abandonné, ainsi que le reconnaîtrait tout homme qui pense, pour ainsi dire, de chacun des points qu'ils avaient occupé, à l'exception d'un seul. Ils se livrent, il est vrai, à des accusations générales et vagues, pour essayer de couvrir leur retraite des positions dont ils ont été honteusement chassés, sous couvert d'un tourbillon de mots bien sonores, mais qui ne signifient rien. Voyons donc l'exception. Quelle est l'allégation précédemment avancée, qu'ils cherchent maintenant à soutenir par des argumens et par des faits?

Dans leur première communication, ils avaient affirmé que la direction à laquelle ils succédaient leur avait laissé une dette de près d'un million de dollars, et seulement environ $286,000 de Bons de la ville pour faire face à leurs obligations.

Il a été démontré que ceci n'était pas vrai, et cependant ils reproduisent cette allégation. Comment la soutiennent-ils? Ils publient une table, préparée par eux-mêmes, par laquelle ils font voir une balance de l'actif disponible, s'élevant à $1,335,819, après avoir déduit de la totalité de l'actif de la Compagnie, tout ce qu'ils ne considèrent pas comme disponible, à leur gré. Y a-t-il là ignorance ou astuce? Comparons. Dans leur dernière publication, ils répètent que leurs prédécesseurs ne leur ont laissé d'actif disponible que $286,000 de Bons de la ville, et cependant, un peu plus loin, dans la même publication, ils font voir par un état de situation, des ressources actives s'élevant à $1,335,819. Plus loin encore, ils disent que les Bons entre les mains de Schroeder & Cie y sont restés jusqu'en Janvier 1855 et qu'à cette époque une partie seulement, soit 170, a été renvoyée à la Direction. Maintenant, qu'est-ce qu'un public intelligent pourra penser et dire de ces faits tronqués, quand il lui aura été démontré, ce qui a déjà été fait, que Schroeder & Cie avaient en main, à découvert, pour $244,000 de Bons qui étaient toujours à la disposition de la direction. Ces Bons, de $1,000 chacun, en tout 244, étaient sujets, en tout temps, au contrôle de la Direction, pas un d'eux n'était engagé sous garantie; et cependant ces messieurs voudraient vous faire croire qu'aucun de ces bons n'était à leur disposition avant le mois de Janvier 1855 et qu'alors même il n'y en avait que 170. Ces messieurs ne peuvent estimer bien haut l'intelligence du public, s'ils supposent qu'ils peuvent le tromper par des faussetés de cette transparence.

Je vais maintenant répondre à la seconde partie de la publication du 9 avril courant. Ce document est signé par MM. J. F. Harrison et Josiah Cole, et contient quatre accusations principales, savoir:

1o Je suis accusé d'avoir clandestinement spéculé sur les valeurs appartenant à la compagnie.

2o J'ai violé mon contrat, passé le 3 novembre 1853, par lequel je m'étais engagé à faire les avances d'argent nécessaires jusqu'en mai 1854.

3o J'ai retenu dans mon règlement avec la compagnie une somme de $4,000 provenant d'intérêts sur $165,000 de Bons de l'Etat, laquelle somme était due à la compagnie.

4o Je suis atteint par les charges contenues dans un document faussement représenté comme émanant de la Direction, sous forme d'un rapport présenté par un comité spécial et signé par MM. A. D. Kelly, rapporteur; J. Cole, J. P. Harrison, et W. P. Converse, en date du 15 mai 1854.

La première fait à ma charge est d'avoir clandestinement spéculé sur des valeurs appartenant à la compagnie.

J'ouvre le dictionnaire de Webster, au mot clandestin, et j'y trouve la définition suivante:

"Secret, privé; caché; retiré de la vue ou de la connaissance [illegible] … déception, ou [illegible] …"

[illegible]

Le second rapport émané du Président et des Directeurs, en date du 19 avril 1854, porte que en vertu d'une résolution de la Direction du 3 mai 1853, des instructions furent données au comité de finances composé de MM. S. A. Buckner, J. P. Harrison, et Rhesa … [illegible]

[illegible] Le fait dont se plaignent les journaux ont été remis à la direction, fut [illegible] … de la vente de cette Compagnie. [illegible]. Les partisans de M. Harrison [illegible] … la première jamais passé le 11 juin, était arrivé, M. Buckner, rapporteur du comité, informa la direction qu'aucune offre d'achat n'avait été reçue; que par conséquent la Compagnie se trouvait sans argent, son compte avec James Robb & Co, à découvert par avances de plus de $360,000. Que faire? Le comité de finances n'avait aucune [illegible] à suggérer à la direction. Les contracteurs pour travaux étaient considérables, et les paiemens de chaque mois fort lourds. M. John Slidell et moi, avions consenti à partir pour l'Europe, en qualité de commissaires pour négocier un emprunt de six millions de dollars sur le crédit de la Compagnie. Le moment était arrivé de partir; nous n'attendions que la décision de la Cour Suprême sur la validité de la taxe de ville, avant de nous mettre en route. Pouvais-je laisser ma maison, mes associés, avec un découvert de $360,000 dans le compte du chemin de fer? Pouvais-je laisser la Compagnie au comité de finances, sans un dollar en caisse, et ce comité sans une suggestion à faire pour se procurer de l'argent.

Le comité fit son rapport verbalement; la substance en était que les Bons n'avaient été annoncés en vente, ainsi qu'il y avait été autorisé, et qu'aucune proposition d'achat n'avait été faite.

Devais-je charger ma maison de nouvelles avances? Devais-je partir pour l'Europe, sur un paquebot, pour négocier un emprunt de six millions sur le crédit de la Compagnie, au risque de recevoir par le paquebot suivant la nouvelle que la Compagnie que je représentais avait crevé comme une bulle de savon? Non.—Je résolus, sans regarder à ce qu'il pourrait m'en coûter, de ne pas abandonner la grande entreprise que je m'étais solennellement engagé à soutenir, devant le peuple des Etats de la Louisiane et du Mississippi. Seul et sans aide au milieu de cette crise, comptant sur l'avenir pour faire partager à d'autres le poids du fardeau que j'allais m'imposer, je me décidai à cet acte, qui sauva la Compagnie, m'exposa à perdre ma fortune particulière et me fait comparaître aujourd'hui à la barre de l'opinion publique comme un spéculateur clandestin et sordide sur les valeurs appartenant à la Compagnie, dont les intérêts m'étaient confiés, en ma qualité de Président.

On se rappellera que ni les Bons n'étaient plus annoncés devant le public, le délai pour les annonces et les propositions étant expiré le 1er juin à midi.

Ce fut dans ces circonstances que l'offre particulière de A. M. Nathan & Co, d'acheter les 600 Bons de $1,000 à 90 pour cent fut présentée. Cette offre fut soumise à la direction le 8 juin. Je n'étais pas présent à cette séance, mais je fus informé que la principale objection qu'il y avait à la recevoir se trouvait dans le post-scriptum suivant:

"P. S. L'offre faite ci-dessus ne peut être "considérée comme absolue, que sous la condition d'une décision de la Cour Suprême "affirmant la légalité de la taxe."

La direction jugea donc qu'il n'était pas nécessaire de décider de cette proposition avant que le jugement fût rendu. Le 10 juin, lorsque je convoquai la direction, l'opinion de la Cour Suprême, quoiqu'elle n'eût pas été officiellement proclamée, n'en était pas moins connue de plusieurs des directeurs. Si, dans cette séance, je manifestai beaucoup d'animation, c'est auprès de la direction que je dois m'en excuser et non au public. Mais c'est au public que je fais la déclaration solennelle que mon animation n'avait pas sa source dans l'anxiété d'une opération financière. Les événements ultérieurs ont prouvé d'une manière concluante que le jugement que je portai, du moins dans cette occasion, sur les intérêts de la Compagnie était bien fondé. Si je m'étais cru autorisé, à ce moment, à faire connaître à la direction tout ce que je savais moi-même, je ne crois pas qu'aucune objection eût été élevée contre une action immédiate. Je vais maintenant donner un peu de mes motifs de mon silence.

Un grand nombre de mes concitoyens me regardaient comme un enthousiaste sur le sujet des chemins de fer. Cette opinion était peut-être partagée très généralement par mes amis et mes correspondants au Nord et ailleurs. J'avais reçu des avis sérieux, que le crédit de ma maison souffrirait, si je continuais à me charger de dettes très lourdes au profit d'un chemin de fer dont les travaux étaient si peu avancés et qui exigerait d'énormes dépenses avant de donner le plus léger revenu. J'étais alors à découvert d'avances faites à la Compagnie pour plus de $300,000, et j'avais engagé à MM. Wilson, Hallett & Cie. de Liverpool, pour fournitures de rails, la garantie de ma maison jusqu'à concurrence de $500,000. Des banqueroutes désastreuses avaient eu lieu, en Europe et en Amérique, parmi de fortes maisons, bien assises, qui avaient opéré sur les valeurs des chemins de fer; il y avait donc un sentiment bien déclaré de défiance qui se manifestait envers tous ceux qui suivaient cette ligne d'affaires. Dans ces circonstances, je jugeai que je devais à ma maison, à New-York, et dans cette ville, d'agir avec prudence. J'avais à préserver le crédit de ma maison et le crédit de la Compagnie, qui se trouvaient alors identifiés l'un avec l'autre. Je tentai de les sauver tous deux, et je réussis. Ce qui arriva ensuite est connu du public. Puisque je ne suis pas accusé d'avoir compromis les intérêts de la Compagnie dans cette transaction, j'ai la confiance que l'opinion publique m'exonérera de tout blâme pour avoir préservé le chemin de fer de la ruine et du discrédit, quoique je n'aie fait en gardant un silence que j'ai cru essentiel à mon crédit dans le commerce.

Maintenant que j'ai répondu à l'accusation d'une négociation clandestine, que l'on me permette d'approfondir, un peu plus ce sujet. J'ai expliqué, quoique cette explication fût à peine nécessaire, pourquoi la proposition faite par A. M. Nathan & Cie avait été une proposition particulière. Je n'ai jamais répugné à parler ouvertement de cet achat. J'ai déclaré tous les faits aux actionnaires dans leur assemblée annuelle de 1854. Ils ont fait le sujet du rapport de la Direction. Il ne s'est élevé aucune plainte à cette époque; il ne pouvait s'en élever aucune. Jamais personne, pas même MM. Harrison et Cole qu'aucune exagération n'arrête, n'a osé dire que le prix de ces bons de taxes fut au-dessous de leur valeur réelle. Aucune autre offre que la mienne n'a été faite; et depuis il ne s'est vendu de bons de taxes, à aucun prix. De ces bons, qui m'ont été adjugés, portant 8 pour cent d'intérêt, et dont James Robb & Cie sont devenus propriétaires, il en a été échangé pour $450,000 contre des bons de la ville, à 6 pour cent. Ce sont ces mêmes bons, donnés en échange par ces messieurs, dont ils ont rapporté qu'ils étaient entre leurs mains de 25 à 30 pour cent au-dessous du pair. Voilà l'historique de ce qu'il plait à MM. Harrison & Cole d'appeler une opération d'agiotage. Les espérances que j'ai pu fonder sur mes relations avec la compagnie du chemin de fer sont attribuées par eux à un défaut de jugement dans l'appréciation des valeurs. Quant à ceux qui ont disposé à être plus charitables, ils penseront peut-être que si je n'ai pas volontairement couru au devant des dangers que m'apportaient ces relations, du moins je m'y suis exposé pour venir en aide à une entreprise pour le succès de laquelle j'avais engagé quelque peu de ma réputation et beaucoup de ma fortune.

On se rappellera que l'achat de ces bons a été fait en juin 1853. La part que j'avais eue dans cette transaction était de notoriété publique à mon retour d'Europe, dans l'automne de 1853. Ainsi que je l'ai déjà dit, je parlai un rapport aux actionnaires, pour leur assemblée annuelle, le 12 avril 1854.

Ce rapport contenait, relativement à cette négociation, tous les faits qui ont été connus depuis, tous les faits alors connus de MM. Harrison et Cole. A cette assemblée des actionnaires, tous les faits matériels furent donc exposés en détail; la résolution suivante fut cependant adoptée à l'unanimité:

"Résolu que les actionnaires offrent à M. "Robb, président de cette compagnie, leurs "remerciments du zèle, de l'habileté et de "l'énergie qu'il a déployés dans l'accomplissement des devoirs importans et difficiles "de sa charge."

Le rapport fut soumis d'abord à la Direction dont MM. Harrison et Cole étaient membres; il fut approuvé par la Direction. Ces deux messieurs, que l'indignation transporte aujourd'hui, n'osèrent alors aventurer aucune insinuation contre la rectitude de mes motifs et l'intégrité de ma conduite. Tous deux gardèrent le silence.

Ni l'un ni l'autre, du moins à ma connaissance alors ou même aujourd'hui, n'avait laissé échapper aucune insinuation de mécontentement contre mes mesures, ou de doute sur la droiture de ma conduite. M. Harrison fut un membre de la nouvelle direction. La nouvelle direction s'assembla le 26 avril 1854; M. Harrison était présent. Voyons maintenant comment elle a procédé.

Extrait des minutes, 26 avril 1854.

Présens: MM. Caldwell, Campbell, Converse, Harrison, Irwin, Kelly, Pinckard, Pride, Ramsey et Robb.

Sur motion, M. Robb est élu président par acclamation. M. Robb offre sa démission de la charge de président de la compagnie, par les motifs énoncés dans la lettre suivante, dont il est donné lecture.

Aux directeurs du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et du Nord.

Messieurs,—Les devoirs de la place de président de votre Compagnie sont devenus tellement importans que je me trouve dans l'impossibilité de les accomplir de manière à me satisfaire et sans négliger les intérêts de la Compagnie. Il me faudrait y consacrer tout mon temps, ce que je ne saurais faire qu'au détriment de mes affaires personnelles qui n'ont que trop souffert de ma longue négligence. C'est pourquoi je refuse aujourd'hui l'honneur d'une réélection; permettez-moi toutefois de vous faire observer que d'après ce que l'expérience m'a appris, la direction des affaires de la Compagnie depuis que j'ai l'honneur de vous présider, les qualités indispensables à une bonne direction sont un jugement sain, l'éducation et la profession et les connaissances pratiques de l'ingénieur. En refusant l'honneur d'être réélu, mon intention n'est pas de cesser de faire partie de la direction. Vous pouvez être certains que je mettrai tout mon zèle et que je ne cesserai de faire tous mes efforts pour hâter les progrès des travaux de la Compagnie et assurer son succès que je regarde aujourd'hui comme au-delà de toute éventualité.

Recevez l'assurance de mes sentimens de considération.

(Signé) JAMES ROBB.

Nouvelle-Orléans, 26 avril 1854.

Sur motion de M. Kelly:

Résolu, que la direction accepte avec un sincère regret la démission de M. James Robb, comme président de la Compagnie.

Résolu, que la Direction reconnaît pleinement les services de M. Robb [illegible] …

[illegible]

… suite de la rareté de l'argent sur le marché, votre comité regarde comme tout à fait impraticable d'arriver à satisfaire aux engagements présents, dans le court délai qui lui est laissé, autrement qu'en se servant de l'argent mis en dépôt chez MM. James Robb & Co.

Votre comité est d'opinion que MM. James Robb & Co ne peuvent élever aucune prétention sur le produit de la vente de ces Bons de l'Etat, au chemin à établir une compensation avec les autres dettes de la Compagnie, attendu que, après ce répète à leur contrat avec la Compagnie, en date du 22 novembre dernier, on y verra que pour toutes les autres avances par eux faites depuis cette époque jusqu'au 1er du courant, ils se sont engagés à recevoir en paiement les Bons de taxe de la Compagnie. C'est pourquoi nous vous référons aux susdit contrat et demandons qu'il soit considéré comme faisant partie de ce rapport.

Après une revue attentive de toutes les circonstances, votre comité est d'opinion qu'il ne serait pas à propos qu'il se livrât à l'examen des comptes de MM. James Robb & Co, et à leur règlement; en conséquence, il demande à être déchargé de tout travail de ce genre, jusqu'à ce que le produit des Bons de l'Etat dont il est question, ait été replacé par eux et dans condition, au service de la Compagnie.

Toutes ces réflexions vous sont soumises respectueusement.

A. D. KELLY, Président.
J. COLE.
J. P. HARRISON.
W. P. CONVERSE.

15 mai 1854.

Nlle-Orléans, 11 avril 1856.

M. James Robb.

Monsieur,—En réponse à votre lettre d'aujourd'hui, je dois vous dire que j'ai été très surpris de voir un document publié par MM. Harrison & Cole, qu'ils représentent comme le rapport officiel d'un comité composé de J. P. Harrison, de Josiah Cole, de W. P. Converse, et de moi. Persuadé qu'un pareil rapport n'avait jamais été présenté à la direction, je me suis présenté aujourd'hui au bureau de la compagnie pour savoir comment MM. Harrison & Cole se l'étaient procuré, et le secrétaire m'a alors appris qu'il n'en était pas responsable, que le document n'émanait point de ses bureaux, qu'il ne figurait ni dans les procès-verbaux ni dans les archives.

Je me rappelle parfaitement les circonstances relatives au document dont il s'agit. Il fut rédigé au mois de mai 1854 par M. Harrison, qui faisait depuis longtemps partie du comité de finances et qui m'engagea à le signer en me donnant l'assurance que tout ce qu'il renfermait était exact. Le comité vous en envoya une copie. Vous répondîtes par une lettre dans laquelle vous démontriez l'inexactitude des faits avancés et vous proposates, à cause de votre état de maladie, de vous faire représenter auprès du comité par MM. Samuel J. Peters et Randell Hunt, en ajoutant que vous accepteriez le règlement que ceux-ci feraient en votre nom. La direction adopta une résolution ordonnant au comité de s'aboucher avec MM. Peters et Hunt. Je fus très satisfait de cette décision, car votre assertion que les faits et les conclusions du rapport étaient également faux, ainsi que des renseignemens puisés à d'autres sources, me portaient à croire que le document renfermait des inexactitudes. En outre, M. Ranney, membre du comité, ne l'approuvait pas, et je désirais vivement qu'il y eût une enquête pleine et entière. Je considérais que c'était pour le comité une bonne fortune d'avoir affaire à un homme de l'intelligence et de l'impartialité de M. Peters, pour délibérer de concert sur votre différend avec quelques directeurs. Le document publié par MM. Harrison & Cole comme un rapport, n'a jamais été soumis à la direction, soit par ces derniers eux-mêmes, soit par aucun autre membre, et je ne suis pas peu surpris de voir qu'il ait été conservé.

Ce fut le même comité (composé de MM. Kelly, Harrison, Cole, Converse et Ranney), et non un autre, comme le prétendent MM. Cole et Harrison, qui conféra avec M. Peters. Après avoir discuté ensemble tous les points et tous les motifs de différend qui existaient entre vous et la direction, nous arrêtâmes un mode de règlement que M. Peters considérait comme équitable en thèse générale, mais qu'il jugeait comme peu libéral dans le cas spécial qui nous était soumis. Conformément aux conditions et aux engagements pris dans cette conférence, une majorité du comité, à savoir, MM. Cole, Ranney et moi, il a été décidé qu'un rapport que celle-ci adopta et que j'ai trouvé aujourd'hui au procès-verbal. Ce rapport diffère complètement de celui que le membre susmentionné et M. Harrison ont donné au public. J'attache une grande importance au rapport qui a été réellement fait à la direction et qui a été adopté, parce qu'il exprime les sentimens du comité, après un examen grave et approfondi de la question.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

A. D. KELLY.

Bureau du grand Chemin de fer de la Nile-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 12 avril 1856.

A M. James Robb.

Monsieur,—En réponse à votre note de ce jour, je vous dirai que le rapport signé par MM. A. D. Kelly, J. Cole, J. P. Harrison et W. P. Converse, daté du 15 mai 1854 et publié par MM. Harrison et Cole dans les journaux du 10 et du 11 courant, n'a jamais été enregistré comme partie des délibérations du conseil des directeurs du grand chemin de fer de la Nile-Orléans, de Jackson et du Nord.

J'ai l'honneur, monsieur, d'être votre obéissant serviteur,

R. S. CHARLES, secrétaire.

Le document de M. Harrison renferme des données contraires aux faits, comme on vient de le voir. M. Kelly, dans sa lettre, déclare de la manière la plus positive qu'il l'a signé par erreur, et que le rapport était faux, et il y sont réfutées de la manière [illegible].

Le rapport du comité, du 24 mai 1854, signé par Josiah Cole, est une réfutation complète d'une partie des accusations contenues dans le document de M. Harrison; et en réponse à l'accusation d'avoir vendu $202,000 de bons de l'Etat, je renvoie le public à l'extrait suivant du procès-verbal de la séance tenue par la direction le 3 mai 1854. Je le prierai aussi de se rappeler que dans cette même séance, MM. Harrison & Cole, qui étaient présents, ont ratifié, après un avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la séance du 26 avril qui renfermait des résolutions de remerciemens à mon adresse, pour les efforts extraordinaires et les sacrifices que je m'étais imposés au profit de la compagnie.

[*Extrait du procès-verbal du 3 mai 1854.*]

Présents:—Col. W. S. Campbell, président; MM. Caldwell, Cole, Hale, Harrison, Irwin, Kelly, Pinckard et Ranney.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et approuvé. Le président a déclaré, à la requête de M. Robb, que celui-ci avait vendu, pour le compte de la compagnie, 202 bons de l'Etat à raison de quatre-vingt-onze cents à la piastre.

La proposition ayant été faite de ratifier la vente, l'appel nominal a été demandé. Tous les membres présens ont voté dans l'affirmative; conséquemment la vente a été ratifiée à l'unanimité.

Je certifie ce qui précède comme une copie vraie et authentique de l'original.

R. S. CHARLES, secrétaire.

Les bons ont été vendus à l'auditeur de l'Etat pour le compte des commissaires du fonds des Ecoles, et le résultat de cette opération ne serait pas considéré même aujourd'hui comme un grand sacrifice, puisque malgré la facilité des opérations sur le marché monétaire et la hausse générale qui s'est manifestée dans les valeurs, le prix le plus élevé que les bons pourraient rapporter en ce moment serait de 93 à 95 *cents* à la piastre.

J'ai répondu aux accusations dirigées contre moi par la calomnie et la malveillance, et si elles sont renouvelées, le public, dans son impartialité et avec les faits que je lui ai soumis, comprendra aisément les vues qui animent mes calomniateurs et verra que s'ils avaient déployé dans la direction des affaires du chemin de fer la dixième partie du zèle et de l'habileté qu'ils ont mis à me persécuter, nous aurions déjà recueilli les fruits de notre entreprise au lieu d'assister à une pitoyable polémique que la haine a inventée et que d'aveugles passions ont enflammée.

La nouvelle direction de 1855 s'est réunie en avril. Je donnai ma démission pour ne point me trouver en rapport avec certains hommes qui, par suite de représentations inexactes, avaient réussi à faire renvoyer de l'administration des amis en qui j'avais confiance et qui dirigeaient judicieusement les affaires de la compagnie. On remarquera qu'à cette époque aucune accusation n'a été formulée contre moi, et que les actes que l'on me reproche aujourd'hui ont eu lieu depuis le mois de juin 1853. En 1855 personne ne fit entendre de plaintes; ceux qui me poursuivent aujourd'hui donnèrent au gouverneur du Mississippi l'assurance qu'ils étaient tous en ma faveur, ils lui dirent qu'ils désiraient m'avoir dans la direction; que mes services leur seraient précieux et qu'ils avaient besoin de ma coopération.

Ils m'élurent membre de la direction. Je refusai le mandat qu'ils m'offraient; je ne voulais rien avoir à faire avec eux. Je m'éloignai d'eux avec mépris, mais m'attendant bien à les voir, dans leur haine, attaquer ma conduite qui m'avait jusqu'alors valu de leur part des félicitations.

Mon but, en publiant ces nouvelles explications, n'est pas d'injurier mes ennemis, mais de me protéger contre leurs malveillantes attaques, et de prouver par les registres de la compagnie que le document de M. Harrison, signé par M. Kelly et qui est donné comme un document officiel, n'a jamais été ainsi reconnu, n'a jamais été soumis à la direction, et n'a jamais été entre les mains des officiers de la compagnie.

Comme les loques des saintes Ecritures me sont recommandées, je tâcherai d'en faire mon profit, mais je rappellerai en même temps à mes accusateurs qu'il y a un commandement ainsi conçu: "Ne porte point de faux témoignage contre ton voisin."

JAMES ROBB.

Nlle. Orléans, 19 avril 1856.

Décédée, hier, à 10 heures et demie du matin, à l'âge de 77 ans, MARIANNE GILBERTE DRAGON, veuve de feu Andrea Dimitry. L'enterrement aura lieu cette après midi, à 4 heures et demie. Le convoi partira du No 56, rue Erato, entre Apollon et Bacchus.

Préparation du professeur Wood, pour les cheveux.

[illegible]

[illegible] … Le génie de l'âge. … VERMIFUGE CANADIEN DE WINNER … J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Un ARGENT MAGNIFIQUE.—Quelle est la Dame ou l'homme qui voudrait conserver une haleine désagréable quand on ne servant des "Baume de mille fleurs" elle serait douce et les dents Orientales aussi blanches que l'albâtre. Bien des personnes ignorent qu'il s'exhale de leur bouche une mauvaise odeur, et c'est une chose si délicate que leurs amis ne leur en parlent pas. Faites tomber une seule goutte du "Baume" sur votre brosse à dents et lavez vos dents le soir et le matin. Une bouteille de cinquante cents durera un an.

Un teint magnifique peut aisément s'obtenir par l'usage du Baume de mille fleurs. Cette préparation fait disparaître le hâle, les boutons et les rousseurs, et donne une couleur rosée. Mouillez un linge laissez tomber deux ou trois gouttes et lavez-vous la figure soir et matin.

Se raser facilement.—Trempez votre brosse à barbe dans de l'eau froide ou chaude, faites tomber deux ou trois gouttes sur la brosse, frottez bien la barbe et vous n'éprouverez aucune douleur. Prix, cinquante cents seulement. A vendre par Fetridge & Co, propriétaires, à New-York.

A vendre, à la Nile-Orléans, par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres. 11 fev—1 an—D p-v-et-c

Constipation, maux de tête, vertiges.

Les douleurs au côté et à l'estomac, les nausées, un appétit irrégulier, un teint jaune, etc. sont les symptômes ordinaires de la maladie du foie. Les PILULES INDIENNES VEGETALES DE WRIGHT sont infaillibles contre ces affections, parce qu'elles chassent du corps les humeurs qui engendrent non-seulement la maladie de foie, mais encore toutes celles auxquelles l'homme est sujet. Une boîte de 25 cts amènera toujours du soulagement, et, avec de la persévérance, une guérison radicale.

A vendre par J. WRIGHT & Co. Nos 21 et 151, rue de Chartres

ATTENTION.

Ventes à l'encan par, J. A. Beard & May.

25 avril—L'Ilet No 31 B, à Carrollton, succession de W. M. Hardford. Deux terrains, dans la rue Peydras, entre Prieur et Johnson, succession de Sophia Inman. Propriétés foncières de valeur, actions, etc., succession de Rowland et Eliza Holmes. Quatre terrains pour bâtir, dans les rues Felicité et St. André.—Un terrain dans la rue Ste Marie, en face du marché de la rue des Magasins.

28 avril—Maison à étage, rue Jackson, entre Claiborne et Derbigny, succession de John Dolan. Terrains entre les rues Rousseau, Jersey, Adèle, Chestnut et autres rues du Quatrième District.

1er mai—Actions de la Banque de l'Etat et de la Banque des Citoyens, pour la succession de John L. Harris.

2 mai—Quatre terrains et résidences rue Joséphine entre Camp et Magasins, de la succession Levi Smelzer—Un magasin en brique à 3 étages rues Fulton et Prout, entre Poydras et Gravier, succession Bernard Magione—2 terrains coin Dryades et Calliope, succession Cyprien Guidroz.

7 mai—Propriétés dans le 3me district et esclaves arrimeurs, pour une répartition—12 terrains dans l'îlet borné par les rues Front, Nile, Levée, Erato et Thalie, et propriétés 3me district—succes. Jo Irwin.

17 mai—Trois esclaves et terrains améliorés, dans la rue Bienville, pour la succession de Wm McLeod—Maison à étage dans la rue St André, entre Rousseau et Bellechasse, pour la succession de Catherine Holberge.

31 mai—Quinze terrains et améliorations, dans les rues Tchoupitoulas, Annonciation et Louisa. Le magasin "Warehouse", situé dans la rue Magazine, entre Poydras et Lafayette. Maison en brique à étage, dans la rue du Camp. Trois terrains dans la rue Sixième. Maisons en briques à quatre étages, dans la rue Nayades, succession de André. Trois maisons basses, dans la rue Bayades, succession Felicité; un terrain au bord du lac; le tout pour la succession de J. U. Bertho. Un terrain à l'encoignure Jackson et Bertrand, Premier District, pour la succession de James Magee. Vente d'un navire, dans un procès.

Pour plus amples détails voir les annonces publiées dans une autre partie du journal.

Vente par catalogue, de Broderies, Cols, Bandes et Chemises françaises.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente par catalogue, de broderies, cols, bandes et chemises françaises, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin de Blache & Louvanest, No 77 rue de Chartres.

Conditions à la vente.

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente de cargaisons étrangères qui aura lieu aujourd'hui mercredi, 23 avril 1856, à 10 1/2 heures, au magasin de l'importateur, No 53, rue Gravier. Pour les détails, voir les catalogues, que l'on peut se procurer sur les lieux.

Le navire CLARISSA BIRD, capitaine Bird, venant du Havre, est en déchargement. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises non réclamées dont les termes n'auront pas été retirées seront envoyées dans les entrepôts publics. BAXTER, LOVELL & Co. 22av

ON DEMANDE

UNE ou deux bonnes ouvrières modistes pour travailler chez Mme FABIO, encoignure Hôpital et Condé. 23 av

ON DEMANDE une bonne cuisinière sachant faire la cuisine française. S'adresser au No 63, rue de Chartres. 22av

FROMAGE DE GRUYERE—30 tonneaux en débarquement du navire et John et à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9 rue Gravier

COGNAC PELLEVOISIN—15 futailles 4me preuve, sous les clefs de la Douane, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27, rue de la Vieille-Levée.

SARDINES A L'HUILE—100 caisses sardines à l'huile en demi et quarts de boîtes, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27, rue de la Vieille-Levée.

SAVON DE MARSEILLE—50 caisses savon de Marseille, d'Arnavon, reçues, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27, rue de la Vieille-Levée.

CHAMPAGNE—160 paniers en bouteilles et demi bouteilles, de la marque de l'Ancre, 25 paniers qualité supérieure, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27, rue de la Vieille-Levée.

MACHINES A VAPEUR ET ACTMAN—1 machine de la force de 4 chevaux; à vapeur de 175 gal. par minute. 1 do à bande de 50 gal. par minute. 1 do do de 110 gal. par minute, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27, rue de la Vieille-Levée.

PEINTURE DE ZINC—50 colis de Vieille Montagne et autres fabricants de Paris.

VERT DE PARIS—10 caisses de boites 1, 2, 3, 4, 5 liv., qualité supérieure.

SICCATIF ZUMATIQUE—10 caisses de 50 paquets de 1 liv. chaque, d'importation directe de France, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27, rue de la Vieille Levée.

ALE D'ECOSSE de J. & R. Tennent, en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par J. Y. DE EGANA, 41, rue Bienville

PORTER de J. & R. Tennent, en demi bouteilles, à vendre par JUAN Y. DE EGANA, 47, Bienville

VIN D'OPORTO par le navire Armonia—25 quarts vin d'Oporto en débarquement et à vendre par P. CUSACHS FRERE & Co. Enc. Royale et St-Philippe

Eau de Cologne.

2 caisses eau de Cologne véritable, à vendre à bon marché par P. CUSACHS FRERE & Co. Enc. Royale et St-Philippe

VIN RANCIO—Quelques quarts vin Rancio supérieur, récolte de 1842, à vendre par P. CUSACHS FRERE & Co. Enc. Royale et St-Philippe

MADERE et JERES—40 quarts vin de Madère, 60 quarts vin de Jerez, en entrepôt et à vendre à bon marché par P. CUSACHS FRERE & Co. Enc. Royale et St-Philippe

CHAPEAUX—Reçu par les derniers arrivages d'Italie—100 douzaines chapeaux de paille de Florence, à bord double, de différens numéros, à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, Jefferson

EN magasin—6 caisses saucissons de Boulogne, façon de Lyon, 60 caisses fromage de Hollande, 5 boucauts fromage de Gruyère, 800 damejeannes de 5 gallons. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, Jefferson

EN magasin—50 douz. chaises d'Italie, très légères pour l'été, estagnons essence bergamote, 2 do do Limon, 2 do de Portugal, 5 boîtes opium de 1er choix. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, Jefferson

Monument funéraire à vendre.

UN beau MONUMENT EN MARBRE D'ITALIE, érigé sur un vaste terrain, situé dans un des plus beaux endroits du Cimetière Catholique No 2 de cette ville, et pouvant servir pour une grande famille. Pour les conditions, s'adresser à CABALLERO & BASUALDO, No 33 Vieille Levée, ou à F. H. MOREHAAUX, enc. St-Louis et Robertson. 16 avril

Aux couturières.

CINQUANTE bonnes couturières qui s'entendent à la confection des vêtements de nègres, trouveraient immédiatement de l'emploi en s'adressant au Louisiana plantation clothing manufactory, 118 rue du Canal. 16 avril P. A. HEBRARD,

Chartres No. 17,

Mme ROBERT,

A l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle a reçu de Paris un assortiment de modes de printemps, consistant principalement en chapeaux crêpe et illusion, chapeaux de paille à jours et unis, etc. pour filettes et enfants, capotes crêpe, dite blonde et dentelle, mantelets de soie, dite dentelle, pointes petits, voiles, fleurs, coiffures, parures de mariée, voiles de mariée, dentelle, fantaisie, broderie, ombrelles marquises, gants, mitaines filet, etc.

CHAPEAUX DE PANAMA

2 sortes de bons CHAPEAUX de PANAMA, débarqués tout récemment et à vendre par CASTILLO & MAREN, No 23 rue Carondelet

SOUTHERN CLOTHING MANUFACTORY,

No 124, Chartres, entre St-Louis et Toulouse.

EDMOND DUFOURMINGER & Co, désirent faire savoir au public, et surtout aux habitants de la ville et de la campagne, qu'ils ont considérablement augmenté leur assortiment déjà bien connu dans la ville de "Southern Clothing Manufactory", et leur stock compte actuellement de Linge fait, à vendre au plus bas prix … [illegible]

Mr. SAMUEL REYNOLDS,

[illegible]

[illegible]

Plan de [illegible] …

$204,000!

LOTERIE DU MARYLAND,

SUR LE PLAN [illegible]

GRANDE LOTERIE CONSOLIDÉE DU MARYLAND,

Pour le bénéfice des loteries consolidées du Maryland.

Classe……….16.

Tirage, Samedi 10 Mai 1856, dans la ville de Baltimore. E. FRANCE & Co. directeurs.

Les lots forment un total de $204,000, répartis de 30,000 billets—15,000 lots.

Payables en plein, sans déduction.

1	Lot de	$24,000, est	……	$24,000
1	do	12,130	……	12,130
1	do	5,000	……	5,000
1	do	2,000	……	2,000
1	do	1,600	……	1,600
1	do	1,000	……	1,000
1	do	500	……	500
1	do	300	……	300
1	do	300	……	300
1	do	250	……	250
1	do	250	……	250
1	do	250	……	250
10	do	200	……	2,000
200	do	100	……	10,000

APPROXIMATIONS.

4	Lots de $200, approx. de	$24,000 sont			2,000
4	do	150	do	12,130	600
4	do	100	do	5,000	400
4	do	80	do	2,000	320
4	do	60	do	1,600	240
4	do	50	do	1,000	200
8	do	30	do	500	240
8	do	25	do	300	200
40	do	20	do	250	800
40	do	20	do	200	800
400	do	10	do	100	4,000
15,000				5 $0,160	157,160

15,000 Lots formant un total de…… $204,000

APPROXIMATIONS.

Les deux billets qui précèdent et les deux qui suivent immédiatement les billets qui gagneront les 120 premiers lots, auront droit aux 420 lots d'approximation. Que le No 11,250 gagne le lot de $24,000, les billets numéros 11,248; 11,249; 11,251 et 11,252 recevront chacun un lot de $200, et ainsi de suite. Les approximations du No 1 sur les Nos 2; 3; 29,999 et 30,000; du No 30,000, ce sont les Nos 29,998; 29,999; 1 et 2; des Nos 2 et 29,999, d'après le même principe.

PLAN DE LA LOTERIE.

Emission de 30,000 billets, portant les numéros depuis 1 jusqu'à 30,000; mille lots, divisés en 120 lots et 480 primes d'approximation et 14,400 prix déterminés par le tirage du principal lot, faisant un total de 15,000 lots.

Les numéros 1 à 30,000, correspondant aux numéros que portent les billets, sont imprimés sur des carrés de papier, roulés dans une enveloppe de ferblanc et placés dans une roue de verre.

Les montants des différents 120 lots sont également imprimés et roulés dans une enveloppe de ferblanc, et placés dans une autre roue. Après avoir fait faire plusieurs tours aux deux roues, deux enfants, les yeux bandés, tirant l'un un numéro de la roue des nombres, l'autre un lot de la roue des lots. Les billets ouverts et exhibés à la foule, ces deux chances sont enregistrées par le commissaire, le lot placé en regard du numéro que l'on a amené. L'opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots aient été tirés. Le tirage est alors imprimé, et après l'avoir vérifié, le commissaire certifie qu'il est exact.

Les 15,000 lots de $8 50 chacun, sont déterminés par le numéro qui gagnera le plus fort lot ($24,000). Si le numéro qui remporte ce gros lot est un nombre impair, il s'en suit que tous les billets impairs auront droit à $8 50. Si au contraire il se fait que ce soit un numéro pair, alors tous les numéros pairs auront droit à $8 50, en sus du lot que l'un de ces billets (pair ou impair) pourrait gagner.

Tous les numéros des billets finissant par un 0, un 2, un 4, un 6, et 8, sont des numéros pairs. Tous ceux finissant par un 1, un 3, un 5, un 7, un 9, sont impairs.

Billets, $10.—Moitié de billets, $5.—Quart dito, $2 50. Huitième $1 25.

Les lots sont payables après le tirage, en plein, sans aucune déduction. 11av—sel6mai

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nile-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nile Orléans, 4 avril 1856.

CONFORMEMENT à la charte, une élection aura lieu au bureau de la Compagnie, No 45 rue Carondelet, lundi 21 avril 1856, de 9 à 2 heures, pour dix-huit directeurs; douze devant être choisis parmi les actionnaires demeurant dans la Louisiane et six parmi les actionnaires demeurant dans le Mississippi, pourvu qu'une majorité des actions de la Compagnie [illegible] … la dite élection, sera ajournée au 28 avril, à la même heure et au même lieu. Les actionnaires sont priés de donner leur procuration pour le lundi 21 avril 1856, au bureau de la Compagnie, de 9 à 2 heures. R. S. CHARLES, secrétaire.

HOTEL CARONDELET,

Au Bayou St Jean, à l'extrémité du vieux chemin [illegible].

Le soussigné annonce à ses amis que cet hôtel sera ouvert pour la saison, DIMANCHE, 13 du courant. B. MOREAU. 14av—1m

Aux professeurs français.

ON demande un professeur (maître d'Etude) parlant anglais, pour une institution en ville. S'adresser au bureau de l'*Abeille*. 14 avril—3

Chapeaux de paille.

Rue de Chartres, 72, au premier.

UN grand assortiment de chapeaux de paille pour hommes et cadets, tels que Chapeaux d'Italie à bords simples et doubles, do do à pédale garnis; do do suisse ou Rutland do; do do Panama do; Un grand choix de chapeaux et ornements en paille pour dames, fillettes et garçons. A vendre par J. DERBES jr. & Co.

A LOUER.

Une maison confortable, No 162, rue Royale, entre St Louis et Toulouse. Les clés seront livrées immédiatement. S'adresser à EDWD SHIFF & Co, No 129, rue Commune

$300 de récompense.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, City Hall, 26 mars 1856.

Une récompense de TROIS CENTS PIASTRES sera donnée à quiconque fournira des renseignements qui feront arrêter et condamner l'assassin ou les assassins qui, le lundi, 17 du courant, à environ neuf heures du soir, au coin des rues Gravier et Magasins, ont fait à la tête une blessure à laquelle il a succombé. 31mars JOHN L. LEWIS, Maire.

Aux boulangers.

Hôpital de Charité,

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1856

DES propositions pour fournir du PAIN à cet hôpital, pendant un an, à partir du 1er mai 1856, à de certaines conditions qu'on connaîtra en s'adressant au bureau du trésorier, seront reçues, le 25 avril 1856, à midi, au moment même. Tous les journaux de la ville sont priés de reproduire cette annonce. 12 avril—au ler mai

Aux bouchers.

Hôpital de Charité,

Nouvelle Orléans, 12 avril 1856.

DES propositions pour fournir de la VIANDE à cet hôpital, pendant un an, à partir du 1er mai 1856, à de certaines conditions qu'on connaîtra en s'adressant au bureau du trésorier, seront reçues, le 25 avril 1856, à midi au moment même. Tous les journaux de la ville sont priés de reproduire cette annonce. 12 av—jusq 1er mai

LE soussigné recevra avec reconnaissance des renseignements sur M. Xavier Joseph Baloux, né à Luxembourg, Belgique, le 20 août 1832, qui ne sait ce qu'il est devenu dans la suite; sa dernière lettre, datée du 17 février 1851, a été écrite à la Nouvelle-Orléans. H. MEUGENS, Consul de Belgique. 12av—10

AVIS.

LE DR. F. ALLAIN a établi son domicile au No 44 rue Dauphine.

Consultations: de midi à deux heures.

N. B.—Le Dr. Allain prévient les membres de la Société Française de Bienfaisance qu'il se trouveront en outre tous les jours à l'asile de la Société, à 7 heures du matin, heure de sa visite.

F. ALLAIN, Dr. en Méd. des facultés de Paris et de la N-Orléans 2av—1m

ED. FROIDEVAUX,

No 56, rue de Chartres, (au 1er.)

Vend en solde le restant de ses marchandises. Partant pour France, fin avril, recevra tout ordre d'achats. 15av—6

L. PERROT & Co, rue Royale, 282,

A l'angle de la rue Ste-Anne.

MARCHANDISES sèches pour la saison d'été à bon marché, indiennes printanières, américaines et françaises.

1 caisse jaconats imprimés à 12½ cts la yard;
1 do do français à 25 do do

Organdies nouveautés, barèges, coutils pour pantalons, cotonnades, cotons blancs et écrus, toiles d'Irlande, mousseline suisse, broderies, alpacas noirs et mérinos, mousselines et brins à moustiquaire, soie noire, tule noir uni et brodé pour mantelets, gingas, bas et chaussettes, foulards, mouchoirs, cravates, bretelles, chemises françaises, chemises de santé, parapluies, en tout cas, ombrelles, corsets, gants et mitaines filet, peignes de toutes les qualités, parfumeries, etc., etc.

Aussi un bel assortiment d'éventails fantaisie. 16av—2m

FAUBET & NORMAN,

33 et 35, RUE ROYALE, ENCOIGNURE DOUANE, Importateurs de vins, eaux-de-vie, liqueurs et conserves, et marchands de comestibles en gros et en détail. 26 nov

AVIS.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il continuera les affaires de commission et d'importation de vins de Bordeaux, comme par le passé, sur son propre compte et en son nom seulement. L. F. MAXENT. 12 janv No 50 rue Toulouse.

Bains de la rue Conti,

Entre les rues Bourbon et Dauphine.

TENUS PAR F. GAUPP.

CET établissement, qui avait été fermé depuis deux mois pour cause de réparations, est maintenant ouvert au public. Les bains de la rue Conti peuvent se ranger aujourd'hui au nombre des établissements les plus confortables de ce genre et le public y rencontrera toujours la propreté la plus grande comme les soins les plus empressés. 21 mars—3m

VOLNAY MOUSSEUX—50 paniers vieux cops, en débarquement du navire R M Sloman, venant du Havre, à vendre par TH CAPTAINE, 12, rue Tchoupitoulas 18 av

FRUITS à l'eau de vie—50 caisses assorties, en magasin et à vendre par TH CAPTAINE, 12, Tchoupitoulas 16 avril

VIN de Chambertin—100 caisses en débarquement du navire R M Sloman, venant du Havre, à vendre par TH CAPTAINE, 12, Tchoupitoulas 16 avril

A VENDRE

UN MULATRE de 22 ans, bon ouvrier fondeur, excellent sujet, garanti dans tous les rapports, et plusieurs autres esclaves, tels que blanchisseuses, cuisinières, etc. S'adresser à M. F. COQUET, 47, rue Conti. 24 mars

FUSILS ANGLAIS.

LES soussignés, agents de la célèbre manufacture de *Chas P. Manton*, de Londres, sont prêts à recevoir et à remplir les ordres pour un ou plusieurs fusils, selon le modèle voulu.

Ayant en main un assortiment complet de fusils de Manton, de Westley Richards, de Tipping & Lawden et de Hollis & Sheath, ils réclament l'attention des amateurs à la recherche d'armes de choix. SEATON & OLIVIER, 14mars—3m No 42, rue Commune

GRAINES—[illegible] de la très primée, à vendre par P. CUSACHS FRERE & Co, encoignure Royale et St-Philippe

VINAIGRE—50 barils vinaigre triple claire, en magasin et à vendre par DUFFIE & IKEN, encoignure Royale et Conti

VIN [illegible] … DUFFIE & IKEN, … Royale et Conti

[illegible] … DUFFIE & IKEN

[illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nile-Orléans, 15 avril 1856.

AVIS.—Avis est donné aux détenteurs de Coupons [illegible] Bons de la Nouvelle Orléans, dus le [illegible] … seront payés [illegible] à New-York le 1er mai prochain, … Banque d'Amérique, à New-York, et les second payés sur, [illegible]. E. FOUGERAT, caissier. 16 avril—4

Bureau de la Compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 14 avril 1856.

L'ÉLECTION annuelle de neuf directeurs qui devront servir pendant l'année courante, aura lieu à ce bureau le lundi 26 courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. J. TUYES, Président. 14 avril—15

Bureau des commissaires de la dette consolidée de la Nile-Orléans.

Nile-Orléans, 17 avril 1856.

EN vertu de la trente-sixième section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle Orléans et pour pourvoir à l'administration des affaires", approuvé le 23 février 1852, et en vertu de la cinquième section de l'acte "supplémentaire d'un acte pour consolider la ville de la Nouvelle Orléans et pour pourvoir à l'administration des affaires", approuvé le 11 mars 1856, dans le but de faire face à toutes les dettes de l'ancienne corporation, des anciennes Première, Deuxième et Troisième Municipalités et de la ville de Lafayette, échéant dans le courant de l'année 1856.

Des propositions cachetées seront reçues à ce bureau, à partir de cette date jusqu'à JEUDI, 24 avril courant, à midi, pour l'achat d'une série de quatre cents cinquante bons, de mille piastres chacun. Les bons porteront la date du 1er mai 1856 et seront payables dans 35 ans, 24 bureau du trésorier de la ville, avec intérêt au taux de six pour cent l'an payable tous les six mois, dans la ville de New-York, le 1er mai et le 1er octobre de chaque année. Les propositions devront porter sur l'enveloppe les mots "Propositions pour l'achat de bons de la ville de la Nile Orléans", et devront être adressées "Aux commissaires de la dette consolidée de la Nile Orléans". Les bons seront adjugés au plus haut enchérisseur. Les commissaires se réservent le droit de rejeter une partie des bons ou tous les bons.

Conditions de paiement:—Comptant ou en mandats quelconques de l'ancienne ville, des anciennes municipalités ou de la ville de Lafayette, échéant en 1856.

COMMISSAIRES:
JOHN L. LEWIS, Maire,
OVIDE DE BUYS, Contrôleur,
A. GIFFEN, Trésorier.
N. R. BAILEY, Président du Comité de Finances du Conseil des Aldermen.
J. EAGER, Président du Comité de Finances du Conseil des Aldermen.
C. S. LEE, Secrétaire.

18 avril—jusq 24

A MONSIEUR ALLUARD.

Monsieur,

J'ai lu dernièrement dans les différents journaux de cette ville une lettre, parlant d'une fort belle cure opérée par vous. L'hommage qui vous y est rendu ne m'a nullement surpris, et je viens y joindre aujourd'hui le mien, car moi aussi, j'ai été témoin de l'effet de vos bons soins sur ma fille. Permettez-moi donc, monsieur, de vous en remercier cordialement, et, cela fait, de m'adresser directement au public, auquel je dois parler de la réussite entière obtenue par vous dans le traitement d'un membre de ma famille.

Ma fille, Clarisse Robert, a été pendant 17 longues années atteinte d'une maladie des plus douloureuses et des plus inquiétantes. Sans cesse, elle tombait dans des crises nerveuses, ayant le caractère de l'épilepsie. Ces accès fréquents étaient tels que, parfois, elle en perdait la raison pendant 4 et 5 heures, et revenue de là, elle était dans un déplorable état physique. Pendant trois ou quatre jours, elle ne pouvait faire usage de ses jambes, puis venaient les maux de cœur, les vomissements, se prolongeant pendant des journées entières, des maux de tête sans relâche, un incroyable affaiblissement de la vue, une digestion difficile, de violents maux d'estomac, des insomnies invincibles, enfin, une débilitation générale, dépérissement presque complet. Alors les souffrances étaient si vives, que le désespoir s'emparait d'elle et qu'elle demandait la mort.

Pendant cette période de 17 années, j'ai fait appeler un très grand nombre de médecins, et, après des efforts répétés ils ont renoncé à la guérison de ma fille. Je perdais tout espoir quand je fis la rencontre d'une personne, qui avait été atteinte de la même maladie, et qui m'apprit qu'elle avait été guérie par Mme Alluard, somnambule, rue Bourbon 331, au mois de novembre 1854. Elle ajouta que, depuis cette remarquable cure, elle n'avait éprouvé aucun retour de son mal. Puis, me croyant assuré qu'elle n'avait éprouvé aucune rechute, je me décidai à consulter Mme Alluard.

C'est en janvier 1856 que je le fis, et, tout d'abord, M. Alluard me répondit du succès. On eut recours au magnétisme et M. Alluard agit sous la direction de sa femme, pendant environ quatre mois. Dès les premiers jours, ma fille sentit du mieux; aujourd'hui, je n'ai pas été déçu dans mes espérances, aujourd'hui, 19 avril, ma fille est guérie et ne souffre plus; sa santé est parfaite et aucune rechute n'est à craindre.

Je viens donc, par la voie des journaux, donner de la publicité à cet étonnant résultat, afin d'acquitter, en partie, la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers M. Alluard.

J'ajoute à mon nom ceux des personnes qui ont connu ma fille, alors qu'elle était en proie aux souffrances, que j'ai citées plus haut.

VEUVE ROBERT, rue des Ursulines, 46

MM. Severin Robert, frères—Eugène Berthelot, rue St Philippe, 266—Paul Trevigne, rue Colombus 167—Marie Emilienne Bonté, rue Romain 27, s'adresser aussi à la Métairie et rue St Antoine 21, à toutes les familles dont les noms suivent; MM. Hazeur, frères; Mme Vve Louise Hazeur; Mlle Adelaïde Loubié Hazeur—Mlle Joséphine Hazeur—Mlle Antoinette Louise Hazeur—M. Louis Hazeur. 19 avril—1m

A vendre ou à exploiter par association.

AVIS.—On offre à vendre une Machine à bardeaux avec le droit de patente, ainsi que toute l'installation comprenant bâtisses, machine à vapeur, scies circulaires et verticales &c &c. le tout sur les bords de la rivière Tchefuncte, au nord du lac Pontchartrain, à environ 28 milles de la ville, au milieu d'une magnifique cyprière.

Le propriétaire voudrait aussi un associé capable, afin d'exploiter le susdit établissement de compte à demi.

La machine en question fait, par heure, deux milliers de bardeaux supérieurs à tous ceux faits jusqu'à présent.

On traiterait de gré à gré à des conditions très avantageuses.

S'adresser au bureau du journal. 19 av—1m

$30,000!

PLAN amendé de la Loterie de la Havane. (Avec l'autorisation de l'Etat de l'Alabama) Loterie de l'Académie de Fort Gaines! Pour Avril—Classe 14.

Pour être tirée le 26 Avril 1856, dans la ville d'Atlanta.

GROS LOT—HUIT MILLE PIASTRES.

Prix des billets:

Billets entier, $ 5; moitié de billet, $ 2, 50; quart de billet, $ 1, 25.

Les lots sont payés trente jours après le tirage, en billets de banques payant en espèces, sans escompte, sur présentation du billet qui a gagné le lot.

Les billets de Banques solvables sont pris au pair. Toutes les lettres sont strictement confidentielles.

SAMUEL SWAN, Directeur, Atlanta, Georgia. 24 mars

$30,000!

La première Loterie établie aux Etats-Unis sur le plan de la Loterie de la Havane,

(Avec l'autorisation de l'Etat de l'Alabama.)

Loterie de l'Académie de Monticello Militaire du Sud

Classe C—Nouveau plan.

Pour être tirée dans la ville de Montgomery, le 1er mai 1856.

10,000 numéros seulement.—Gros lot, $8,000.

Prix des billets—Billet entier, $5; moitié de billet, $2 50; quart de billet, $1 25.

Les lots sont payés trente jours après le tirage, en billets de banques payant en espèces, sans escompte, sur présentation du billet qui a gagné le lot.

Les billets de banques solvables sont pris au pair. Toutes les lettres sont strictement confidentielles.

SAMUEL SWAN, directeur, Montgomery, Alabama. 2 av

LE soussigné, habitant le village de la Nile-Ibérie, offre ses services aux négociants de la Nile-Orléans comme collecteur dans et pour la paroisse St-Martin. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent être persuadées qu'il ne négligera rien pour faire la rentrée des comptes qu'on voudra bien lui confier. Il réfère les personnes qui ne le connaissent pas aux MM. Darby & Trémoulet, Louis DeBlanc et Jean Baptiste Berbès, de la maison Belloca & Co. PIERRE DARBY. 15 avril v et c—1m

LE soussigné offre à vendre à des conditions très avantageuses sa propriété, sise entre le couvent et le collège de la paroisse St-Jacques, dans le voisinage de l'église St-Michel, contenant: 10 un arpent de terre, face au fleuve, sur 40 de profondeur, avec une belle maison neuve en briques à deux étages et ses dépendances; écuries, hangards, remises, quatre cabanes à nègres, cuisine, poulailler, deux jolies maisons dans la cour, jardin etc., etc.

20 Un terrain attenant au dit arpent, mesurant 60 pieds de largeur sur 120 pieds de profondeur, avec un magasin loué à bail pour 3 ans, dont le revenu annuel est $300. Vendu le tout en séparément au gré de l'acquéreur.

Pour les conditions s'adresser au propriétaire. Paroisse St-Jacques, 7 avril 1856. 16av—30v et c J. B. LAFFITTE.

COLLÈGE DE ST-VINCENT,

Au Cap Girardeau, Etat du Missouri.

CE COLLÈGE auquel la législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des privilèges universitaires, occupe un des sites les plus charmans qui se trouvent sur le Mississipi; il est situé au cap Girardeau, sur le Mississipi, à quarante cinq milles au-dessus de l'embouchure de l'Ohio, et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinantes appartiennent au collège, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation. Une éducation commerciale et classique complète est donnée dans ce collège.

Conditions:

Pensions, cours et raccommodage, par an…. $150
Blanchissage…………………. 12
Médecins et médecines…………. 3

Les élèves qui resteront au collège pendant les vacances auront à payer une somme additionnelle de $15.

Pour plus amples informations, s'adresser à J. AD. ROZIER, avocat, Agent du collège, rue St Charles No 14 Le rév. J. B. O'Keeffe, trésorier de ce collège, est en ville en ce moment. On peut le voir à l'Archevêché le matin, l'après-midi et de midi à deux heures. 18 mars—6m

HOTEL WASHINGTON,

au Lac Pontchartrain,

TENU PAR

Louis Damonteaux & Jules dit Maréchal.

Cet hôtel, entièrement restauré à neuf et monté sur un pied des plus respectables, sera ouvert au public DIMANCHE, 6 AVRIL.

Les propriétaires n'ont rien négligé pour faire de leur établissement un des plus agréables hôtels de la Louisiane, et les familles auront désormais la certitude d'y trouver tout le confort désirable. Des chambres élégamment meublées seront toujours à la disposition des personnes qui désireraient y séjourner quelques jours de la ville, et un salon particulier pour repas seront à la disposition des dames et des personnes de la bonne chère.

La cuisine, confiée aux soins de M. Jules dit Maréchal, bien connu pour son talent culinaire, ne laissera rien à désirer. Les vins seront toujours de premier choix et le service sera fait avec soin et l'attention, et l'empressement possible.

Il y a en outre, au dehors de l'établissement dans un corps de logis séparé, une excellente buvette, une salle de billard et un jeu de quilles. 16mars—1m

Excellente occasion!

au magasin à bon marché de

HARDY,

RUE DU CAMP

188………… 188

REÇU tout récemment, un grand et bel assortiment de marchandises de printemps et de la mode de Paris, comprenant en partie ce qui suit: [illegible]

[illegible]

$300 DE RÉCOMPENSE.

VOL CONSIDÉRABLE.

DANS la nuit du 19 au 20 courant, il a été volé, au magasin d'Emile Couvertié, rue Royale, No 30, près l'encoignure St. Philippe, les bijoux suivants, s'élevant à une valeur de $ 3,000, savoir:

7 montres en or, 4 montres en argent, épinglettes, bagues en diamant, chaînes de montres en or, chaînes de cou en or pour dames, un grand assortiment de bijouterie consistant en bagues, alliances, boutons, colliers en or, boucles d'oreilles et pendants en argent, lunettes en or, lunettes en or, bagues en pierres, cachets et bracelets, chapelets en grenats, cure-dents, alliances en or, en argent, portecrayons en argent, fermoirs pour bracelets, boucles d'oreilles, boutons en or, croix en grenat, montres en or, médaillons en corail, colliers en gros corail, bracelets en corail de Chine, bracelets en or, écrins contenant broches et boucles d'oreilles en or, croix en or, boutons pour manche, crucifix en argent et en or, hochets pour enfants, en argent, petites boucles d'oreilles pour enfants, colliers en grenat montés en or, pinces à sucre en argent, St-Esprit en argent et un lot de boucles d'oreilles en pierres de couleur et une quantité d'objets dont on ne peut se souvenir. De plus, quarante piastres en espèces.

Il se trouvait également parmi les bijoux volés deux montres en or, quatre en argent, boucles d'oreilles, bagues et deux paires de lunettes en or qui avaient été déposés chez M. Couvertié pour être réparés.

La récompense susdite sera payée à celui qui fera retrouver le tout ou la plus grande partie des objets volés. 21av—3f

AVIS.

SI M. CHARLES GROBELL est en ville, il est prié de passer à mon bureau pour affaires qui l'intéressent. 23 avril—3 J. AVET

CRÈME A LA GLACE,

LIMONADE GLACÉE ET SORBETS.

M. C. KILLI a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a établi un salon au coin des rues Ste Anne et Vieille-Levée, au-dessus du magasin de Page fait de Narbonne & Co, en face de la Place Jackson. Il aura constamment une grande variété de crêmes à la glace de limonade glacée et de sorbets pour les mariages, les bals et soirées. Ses articles seront supérieurs à ceux d'aucun autre établissement de ce genre à la Nlle-Orléans; il les vendra aux plus bas prix. Ayant eu le moyen de se transporter son salon du côté des bureaux du ferry par ordre des autorités, il espère obtenir le patronage du public. C. KILLI. Le salon sera ouvert demain, 23 du courant. 22 avril—1m

DEMANDE DE COMMIS PHARMACIEN.—Un commis pharmacien, bien capable, ayant une belle écriture, trouvera à se placer en adressant une lettre par la poste, Boîte H 32. 22avril

L'HOMME et la femme, français désirent se placer ensemble ou séparément, soit à la ville, soit à la campagne, ou avoir une gérance quelconque, pouvant au besoin disposer d'un cautionnement. L'homme est apte au commerce, aux écritures, et la femme est cuisinière et blanchisseuse. S'adresser à M. La Coste, 275, rue Bourbon. 22 avril—

Avis aux Dames!

Etant décidés à clore notre stock de Marchandises de printemps avant la fin de la saison, nous vendrons à partir de ce jour *à Grand SACRIFICE*, notre assortiment de ROBES DE SOIE et BAREGES, et de BRODERIES. C. A. BARRIERE & BROTHER 11 avril 20, rue de Chartres

Marchandises nouvelles POUR L'ÉTÉ.

LAGAY & LECANU,

36, rue de Chartres.

Importateurs de confections pour hommes, jeunes gens et enfans.

NOUS avons l'honneur de faire savoir au public et aux familles de la Nouvelle-Orléans que nous avons reçu par les derniers arrivages de France et par ceux du Nord:

Notre assortiment de confections d'été, pour hommes, jeunes gens et enfans, comprenant tout les derniers genres.

LAGAY & LECANU. 11 av 36, rue de Chartres

Déballage de marchandises nouvelles.

GRANDE VENTE de Soieries de printemps, robes d'organdie et de barège, dentelles, broderies, articles de mode de Paris, fantaisies et un assortiment complet de toutes les nouveautés françaises. Ces marchandises seront vendues aux plus bas prix, par D. P. SCANLAN & Co. 10av—3ps jusq 1er mai 12 et 14, rue de Chartres

Succession de Antonio Sagrera.

AVIS.

AVIS est donné à toutes les personnes qui auraient des réclamations à faire contre cette succession, de les présenter à l'un des soussignés. Les personnes qui doivent à la dite succession sont priées de venir payer sans délai. F. SAMBOLA, 134, Vieille Levée. JOHN L. THIELEN, avocat, 81, rue Ste Anne. 11 avril—10f

Demande de Nourrice.

ON demande immédiatement une femme respectable, bonne nourrice. S'adresser au No 451, rue Conti. 11 avril

PHARMACIE,

Encoignure Conti et Bourgogne.

SPECIALE

POUR LE TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES ET DES MALADIES DE PEAU, GUERISON DE **L'hydrargyrie,** MALADIE PRODUITE PAR L'USAGE Intérieur ou externe **DU MERCURE,** PAR E. GAUDEZ, Pharmacien. 28 mars—3m

LES soussignés ont formé ce jour une maison de commission sous la raison sociale de AD. ODIER, STOUSE, & Co. ADOLPHE ODIER. J. G. STOUSE. J. LEBY. Nlle-Orléans, 15 mars 1856. 15mars

Magasin à bon marché.

MODES ET ARTICLES DE FANTAISIE,

Pour la dernière saison.

AU PRIX COUTANT,

Encoignure Hôpital et Chartres (Condé.)

Mme FABIO.

Mme FABIO a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et aux Dames en général, qu'elle a reçu de France et de New York un assortiment complet de toute marchandise de Modiste et de saison, comprenant:

Chapeaux de paille unie et à jour, pour dames et demoiselles; casquettes d'enfants.

Chapeaux de crêpe, couronnes de mariage et de fleurs.

Garnitures de fantaisie.

Broderies.

Mantelets de soie et dentelle, voiles de dentelle française.

Voiles de mariée.

Et un assortiment complet de tous les autres articles de modes.

Mme Fabio espère que son beau choix de marchandises et les prix modérés auxquels elles seront vendues *AU PRIX COUTANT*, lui assureront le bienveillant patronage du public.

Mme Fabio invite respectueusement les dames à venir examiner ses marchandises à rail de faire leurs achats ailleurs. Ses conditions sont des plus avantageuses.

Souvenez-vous que le magasin est au coin des rues Hôpital et Chartres.

AVIS.

LES bureaux du SHERIF DE LA PAROISSE D'ORLEANS sont maintenant au No 11, rue Ste Anne, MAISONS PONTALBA. JOHN M. BELL, Shérif 18 mars—

Grand chemin de fer de Jackson et du Nord.

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ

A partir du 1er avril prochain, le train des passagers et de la malle partiront aux heures d'été. Le convoi quittera Osyka à 6 heures du matin et arrivera à la Nouvelle-Orléans à 11 heures. Il partira de la Nouvelle-Orléans à 3 heures de l'après-midi et arrivera à Osyka à 8 heures du soir. 1mn

MEUBLES, MEUBLES.

Entrepôt du Sud.

CHAS. A. STEWART,

171 et 173, rue Canal.

8 mars—1an

B. PRADEL,

Rue St. Charles No. 66.

Elève de Charrière, à Paris, fabricant d'instruments de chirurgie et appareils orthopédiques,

VIENT de recevoir de France, d'Angleterre et de New-York un grand assortiment d'instruments de chirurgie et appareils orthopédiques tels que instruments d'anatomie, boîtes, trousses à dissection boîtes, trousses à amputation, chirurgie, cannes computatoires, cannes à trépan résection, cannes d'accouchement, boîtes trousses d'accouchement, bottes cataracte, pupille artificielle, fistules lacrimales, strabisme, pompe stomacale, canne sonde Beniquet, boîte à cautères, boîtes de dentistes, un assortiment complet de divers instruments assortis de prix et de grandeurs.

Appareils orthopédiques.

Tous les appareils-mécaniques et patentes par l'académie de médecine, l'académie de l'industrie, lycée des arts et société d'encouragement, bandages frères, médecins, chirurgiens herniaires de la marine.

Bandage Charrière, fournisseur titulaire de la faculté de médecine et de plusieurs universités étrangères, bandage Wickham et Hart patenté anglais, bandages de plusieurs fabricants patentés et sanctionnés par nombre d'années d'expériences; bandage pour les hémorroïdes, bandage de plusieurs fabricants pour la descente de matrice, ceinture hypogastrique, ceinture ventrière élastique, vulcanisée, bas soie, fil, coton élastique, vulcanisés.

Bas lacets en peau de chien, en toile.

Genouillères élastiques, suspensoirs de divers modèles, membres artificiels, jambes bras mécaniques de divers modèles; béquilles assorties, jambières extension pour redresser les fausses ankyloses du genoux; jambières pour le redressement des courbes, appareils pour le redressement des pieds bots, un complet assortiment d'appareils pour la difformité du corps humain.

Appareils à injections, de plusieurs modèles.

Clyso-injecteurs à levier, à jets continus, à double et simple piston, bidet appareils de voyage, de lit et d'appartement, irrigateur du docteur Eguisier, lactoplasma pour et en moutons comme une pendule, pour toutes espèces d'injections, lavements, irrigations, douches ascendantes.

Hydroclyse d'Adrien Petit, à jet continue, fonctionnant d'une seule main, clysopompes de divers modèles. Tous les bandages et appareils seront posés à la satisfaction des clients. Tous les instruments et appareils sont assortis de prix et grandeurs. Toutes les réparations d'instruments de chirurgie et d'appareils seront faites dans le plus bref délai.

Chacun sait qu'il est extrêmement difficile, lorsqu'on n'est pas sur les lieux, de se procurer des bandages herniaires tout à fait appropriés. Ils ne conforment ponctuellement aux renseignements suivants, je crois qu'on ne manquera pas d'être satisfait sur tous les points. Il importe, avant tout, d'indiquer d'une manière claire et précise, la forme du bandage qu'on désire; on dira ensuite si la hernie est inguinale, crurale ou ombilicale, dans les deux premiers cas, si elle existe à droite, à gauche ou des deux côtés; si l'hernie est petite ou volumineuse, si elle est réductible ou irréductible. Il faut pour toutes ces hernies la circonférence du bassin, s'il s'agit d'une hernie crurale ou inguinale, et la circonférence du ventre si l'hernie est ombilicale. Toutes ces mesures devront être prises sur la peau, avec le plus grand soin, et seront communiquées par lettres, spécialement pour toutes espèces d'appareils. B. PRADEL, 66, St Charles

GENIEVRE—10 pipes de genièvre blanc, de la célèbre marque "Shiedam Arms" importées directement et ayant droit au drawback, à vendre par H. MEUGENS. 1mars—6 mois 31 rue Commune

VIN PORTO—Le soussigné offre à vendre 100 quarts vin Porto Mag. de Coimbra; 6 do de ordinaire. H. MEUGENS, 5 av—1m 31, rue de la Commune

Aux distillateurs—Régisseurs.

EN débarquement [illegible] … G. BOEHM, pharmacien, 27 avril—3 Encoignure Ste-Anne et Villeré,

[illegible]